

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

24 février 2023

**SEANCE DU 7 MARS 2023**

L'an deux mille vingt trois, le sept mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/03 N°4**

**Objet de la Délibération :**  
**Financement travaux**  
**réaménagement site de**  
**« Confiserie 55 »**

Présents : Mme H.OLIVIER,  
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON,  
B.GOEURIOT, P.DEHAND, P. HENRY  
Étaient excusés : J.ANTOINE, J-L.DURET  
Suppléants présents : J.PARROT  
Pouvoirs :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les conclusions des études en cours sur la création d'un centre de massification des déchets et de sur-tri des déchets de déchèterie,

Vu la délibération du 6 février 2023 validant la proposition de compromis de vente pour l'acquisition du bien immobilier « confiserie 55 » en vue de sa transformation en un centre de massification et de sur-tri des déchets de déchèterie,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de réaménagement du site « confiserie 55 »,

Considérant le contexte actuel d'évolution des taux d'intérêt d'emprunt,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** de donner mandat au Président pour réaliser un emprunt d'un montant de 1 600 000 € afin de financer les travaux de réaménagement du site « confiserie 55 » en un centre de massification des déchets et de sur-tri des déchets collectés en déchèterie. Le Président en rendra compte lors du prochain comité syndical.

**S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

**PRECISE**, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 (budget annexe),

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA

